Image not found or type unknown

Tribunal de grande instance

Par **doudou**, le **01/03/2009** à **02:27**

Bonjour,
Je suis convoqué au TGI en mi-mars suite à des difficultés des paiement de loyers.
- Travaillant le jour du procès, comment puis-je me faire représenter ?
- que faut-il faire pour éviter l'expulsion ? je gagne aux alentours de 1500 net/mois pour 2 adultes et un enfant; mon amie vient de réussir un concours de la fonction publique et est stagiaire depuis le mois de décembre (environ 1500 net/mois); cet élément pourrait-il jouer en ma faveur au tribunal ?
Merci d'avance.

Par **Paula**, le **01/03/2009** à **11:52**

Bonjour,

Non, ce n'est pas le TGI qui est compétent mais le Tribunal d'Instance.

Relisez votre convocation. Il faut absolument vous faire repésenter le jour de l'audience ou bien écrire au Président du Tribunal (avec toutes les références) pour demander un report. S'il veut bien.

Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés